

**Extrait des délibérations du
Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC**

Séance du 02 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six et le deux juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Monique FOURNIER, maire.

Date de la convocation :	25/06/2026
Membres en exercice :	26
Présents :	22
Qui ont pris part à la délibération :	26

Etaient présents : Hervé BARTOLOZZI, Nicolas BONHOMME, Jean-Louis CABRIT, Marlène CAZOR, Audrey COLLINET, Laurent COT, Séverine DELTORT, Antonin FABRE, Monique FOURNIER, Sylvie GARIEL, Geneviève GONZALEZ, Pierre JOFFRE, Catherine LAFON, Frédéric LATIEULE, Elise LORTHIOIR, Julien MARTINEZ, Benjamin PALOUS, Emilie POMMIE, Jean-Paul REMISE, Joëlle ROMEO, Audrey ROUTHE, Marlène URSULE

Absents et excusés : Guillaume CHAMBERT (pouvoir à Jean-Louis CABRIT), Benjamin JOFFRE (pouvoir à Laurent COT), Julien GOMBERT (pouvoir à Frédéric LATIEULE), Elodie RIVIERE (pouvoir à Marlène URSULE)

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Marlène CAZOR a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

2- ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2026 AU TITRE DE 2025 A L'ASSOCIATION LES GASTADOUS

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 8 DU 26 FEVRIER 2026

Préambule :

La commune de Druelle Balsac a mis en place une politique d'action sociale en faveur des enfants dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires permettant ainsi de développer des actions sur les temps d'accueil périscolaire et extrascolaire.

Madame le Maire rappelle la volonté de développer la politique éducative globale sur le territoire en partenariat avec l'Association Les Gastadous.

L'association, en partenariat avec la commune de Druelle Balsac a pour objectif général de développer et de pérenniser des actions contribuant à la mise en œuvre de la politique éducative globale sur le territoire de la commune.

Les objectifs principaux sont :

1. L'accueil de loisirs périscolaire pour la prise en charge et l'animation des enfants pendant les temps périscolaires,
2. L'accueil de loisirs extrascolaire pour les enfants pendant les vacances scolaires,
3. Développer toute action éducative complémentaire.

La commune s'est engagée à la soutenir matériellement et financièrement par la mise à disposition des locaux et le versement d'une subvention.

Ce partenariat est formalisé par une convention qui définit les missions, les moyens et les conditions matérielles et financières :

VU la convention de partenariat établie entre la commune de Druelle Balsac, la commune de Clairvaux d'Aveyron, Les Gastadous et la Ligue de l'Enseignement en date du 1^{er} janvier 2024,

VU la convention de partenariat établie entre la commune de Druelle Balsac, la commune de Clairvaux d'Aveyron et les Gastadous en date du 05 janvier 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2025 d'un montant de 9 419 € et de 4 502.03 € au titre de la compensation de l'intercommunalité. Le montant sera susceptible d'être réévalué en cours d'exercice, après validation du chiffrage définitif de l'association Les Gastadous,
- Signale que les crédits sont prévus au budget primitif 2026,
- Autorise Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Maire,
Signé, Monique FOURNIER
Acte dématérialisé



La Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le
Transmise en Préfecture le

Délais et voies de recours Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>